

le premier Président de la réponse du Roi à la Députation de son Parlement, la Cour, sans s'arrêter à ladite réponse du 19. continuë de persister dans son Arrêté du 15 Janvier, & dans ses deux Arrêts du 7 de ce mois (de Mai) & attendu qu'il s'agit de l'état & de la liberté des Citoyens, Messieurs les Princes & Pairs seront invités de venir en la manière accoutumée prendre séance en la Cour le Mardi 14 Juin, pour y délibérer sur ce qui concerne le Grand-Consail; enjoint au Procureur-Général de faire signifier le présent Arrêté aux Bailliages & Sénéchaussées du ressort, comme aussi de faire les informations touchant la *Cotte-morte* du Curé Génovesain, décédé à *Nemours*, pour qu'il en soit rendu compte en présence des Princes & Pairs dans l'Assemblée du 14 Juin.

*Arrêté du
Parlement
de Grenoble.*

Enfin au sujet de l'Edit du Roi du mois de Janvier dernier, portant Règlement pour la Police & discipline du Grand-Consail, le Parlement de *Dauphiné*, d'après plusieurs considérations spécifiées, a arrêté « de demeurer inviolablement
20 attaché aux Loix, Ordonnances & Maximes
25 du Royaume, & de veiller avec la plus grande
30 activité à ce qu'elles ne soient froissées, en-
35 freintes ni perverties : Ordonne que la Décla-
40 ration de François I. de 1554, & les Lettres-
45 Patentes d'Henri IV. de 1595, qui confirment
50 les Libertés, Franchises & Privilèges de la
55 Province de Dauphiné, seront exécutées selon
60 leur forme & teneur.” Et au surplus a arrêté
qu'il sera fait de très-humbles & très-respectueu-
ses Remontrances au Roi sur le contenu de l'E-
dit de Janvier, & les conséquences aussi dange-
reuses que funestes qu'il pourroit entraîner; &
cependant fait inhibitions & défenses à tous les

Juges